

Comment l'accès à l'université peut-il être garanti pour tous ?

La loi de 1882 a rendu l'enseignement primaire obligatoire de six à treize ans. Celle d'août 1936 l'a prolongé jusqu'à quatorze ans. Ce terme est porté à seize ans en 1959, alors que le rapport Langevin-Wallon, de juin 1946, préconisait de prolonger cette scolarité jusqu'à l'âge de dix-huit ans. Plus de trois quarts de siècle plus tard, cet objectif ambitieux n'est toujours pas atteint.

Permettre à une classe d'âge la plus large possible d'accéder à un niveau de connaissance toujours plus élevé est au cœur du contrat républicain. La poursuite des études dans l'enseignement supérieur doit devenir une priorité nationale. Tous les établissements doivent être mobilisés pour la satisfaire et offrir à chaque étudiant des cursus de réussite, adaptés à leur projet et à leurs compétences, dans les filières générales ou technologiques.

Depuis deux mandats, les Gouvernements successifs ont renoncé à donner aux établissements de l'enseignement supérieur les moyens d'accueillir les 30 000 ou 40 000 nouveaux bacheliers annuels. Parcoursup n'est que l'instrument technique de l'adaptation d'une offre défaillante à une demande de poursuite d'études toujours plus croissante. Cette logique doit donc être renversée par une augmentation massive de leurs capacités d'accueil.

De nouvelles universités doivent donc être créées pour compléter le maillage territorial du service public de l'enseignement supérieur et l'offre des universités de taille moyenne doit être renforcée pour éviter l'exil obligé des étudiants vers les pôles des grandes métropoles. Cet effort structurel d'équipement peut être financé par l'emprunt, mais il doit absolument être accompagné par la création de postes d'enseignants fonctionnaires et la titularisation de tous les enseignants précaires. L'université doit retrouver des taux d'encadrement pédagogique satisfaisants pour mieux accompagner les étudiants dans leurs cursus. Les enseignants savent diminuer le taux d'échec en licence. Il faut seulement leur faire confiance et leur donner les moyens d'assurer cette mission.

Parcoursup organise l'entrée de l'enseignement supérieur en donnant, pour les filières les plus demandées, une grande valeur au lycée d'origine. Les réformes du bac et du lycée ont encore renforcé cette sélection sociale. Pour casser ce déterminisme, il convient de redonner à cet examen son caractère national et anonyme.

Enfin, il faut favoriser la poursuite d'études des lycéens professionnels en leur restituant la quatrième année de cursus, supprimée en 2009. C'est la condition pour qu'ils puissent mieux intégrer les instituts universitaires de technologie. La réindustrialisation de la France ne peut être réalisée sans un effort supplémentaire de formation initiale et continue. Soixante-seize ans après le rapport Langevin-Wallon, donnons un nouvel élan à l'élévation globale du niveau de connaissance de toute une génération.

Pierre Ouzoulias, sénateur des Hauts-de-Seine